

CREATION ARTISTIQUE JOAILLERIE SERYI CAJS
SA au Capital de 47000000 F.
13, rue de la Paix, 75002, PARIS
Rég. Pers. 334429.834 (86801134)
C.A.J.S.

cliff pr
rap N

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 7 JUIN 1993

T^e de COMMERCE
N^o 51360
30 SEP. 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE, le 7 juin 1993, à 11 h 00, les Administrateurs de la Société Anonyme C.A.J.S., dont le siège social est 13, rue de la Paix - 75002 PARIS, se sont réunis au siège social sur convocation régulière faite par le Président du Conseil d'Administration.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Michel GUTENMACHER
Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Thierry FRITSCH
Représentant la Société CARTIER S.A.
13, rue de la Paix - 75002 PARIS
Administrateur
- Monsieur Jean-Marie GUENOT
Administrateur
- Madame Micheline KANOUI
Administrateur
- Monsieur Richard LEPEU
Administrateur

Assistent également à la réunion, après avoir signé le registre de présence :

- Monsieur Franco COLOGNI
- Monsieur Gérard FLORES
Délégué du Comité d'Entreprise
- Monsieur William ROBIC

Le Cabinet S & W a été régulièrement convoqué.

Monsieur Michel GUTENMACHER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

JG PR

Monsieur le Président constate que le Conseil d'Administration réunit la moitié des Administrateurs et qu'il peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et après avoir fait émarger le registre de présence, rappelle l'ordre du jour :

- Arrêté des comptes pour l'Exercice clos le 31 décembre 1992.
- Autorisation de conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.
- Démission du Président Directeur Général et délégation de pouvoir.
- Proposition de nomination de Monsieur Franco COLOGNI en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre HAQUET démissionnaire.
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Questions diverses.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du bilan et des comptes clos le 31 décembre 1992 ainsi que de son rapport sur les opérations de l'Exercice qu'il se propose de présenter à l'Assemblée au nom du Conseil.

1/ ARRETE DES COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.1992 :

**EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE -
PROPOSITION D'AFFECTATION.**

Le Président présente et commente les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'Exercice clos le 31.12.1992. Les objectifs globaux de l'exercice ont été atteints de manière satisfaisante.

L'Exercice clos le 31.12.1992 se solde par un bénéfice net de 3.231.948 Frs.

Après échange de vues, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'Exercice et décide, à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat bénéficiaire de la façon suivante :

. Report à nouveau 3.231.948 Frs

Ru

9/6

Les fonds propres se présenteraient en conséquence après affectation du résultat 1992, de la façon suivante :

. Capital	47.000.000 Frs
. Prime de fusion	2.198.000 Frs
. Réserve légale	4.700.000 Frs
. Report à nouveau	37.541.362 Frs
 TOTAL	 91.439.362 Frs

2/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 101 DU 24 JUILLET 1966 :

Le Président rappelle les conventions qui ont été, au cours de l'exercice écoulé, préalablement autorisées par le Conseil, conformément à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, et dont l'exposé figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

3/ DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL :

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de son Président Directeur Général, de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président Directeur Général.

Il décide de conférer tout pouvoir à Monsieur Jean-Marie GUENOT pour gérer la société en l'attente de la nomination du nouveau Président Directeur Général. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4/ REMPLACEMENT DE MONSIEUR PIERRE HAQUET :

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Pierre HAQUET et propose de le remplacer par Monsieur Franco COLOGNI. Cette décision est adoptée à l'unanimité et cette proposition sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire à convoquer.

5/ PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires pour le 29 juin 1993 à 10h00, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

de Re

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'Exercice clos le 31 décembre 1992.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes.
- Affectation du Résultat de l'Exercice.
- Information de la démission de Monsieur Michel GUTEN de ses fonctions d'Administrateur et de Président Directeur Général
- Soumission pour ratification par l'Assemblée Générale de la nomination de Monsieur Franco COLOGNI en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre HAQUET.
- Questions diverses.

Tous pouvoirs sont donnés au Président de procéder aux convocations des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

TEXTE DES RESOLUTIONS :

Le Conseil arrête alors, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

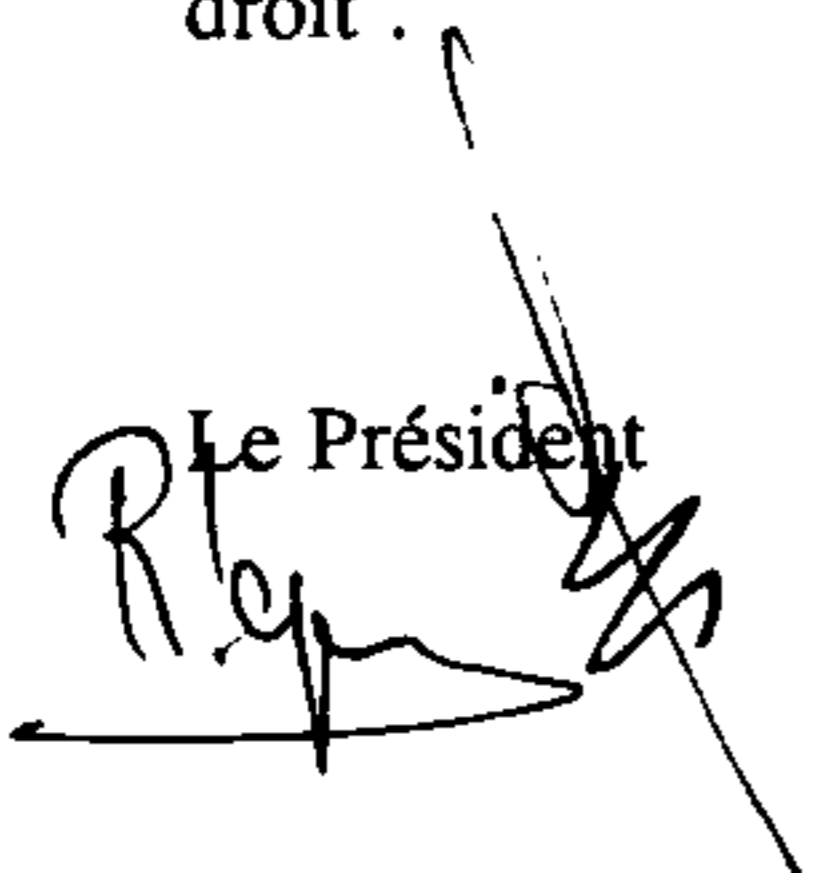
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE - EXPOSE SOMMAIRE - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS :

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est alors définitivement mis au point et approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société à l'issue de l'Exercice clos le 31.12.92 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit .

Le Président



Un Administrateur



CREATION ARTISTIQUE JOAILLERIE SERTI - CAJS
SA. au capital de 47000 000 F.M.
13 Rue de la Paix. 75002 Paris
RCS Paris B 334 429 834 (86 B 1134)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE, le 29 juin, à 10h00, les actionnaires de la société C.A.J.S., société anonyme au capital de 47.000.000 Frs, dont le siège social est 13, rue de la Paix - 75002 PARIS, se sont réunis au 51, rue François 1er - 75008 PARIS en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la suite de la convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Marie GUENOT préside la réunion sur délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 7 juin 1993.

Messieurs Michel GUTEN et Richard LEPEU, deux actionnaires, présents et acceptant, sont appelés aux fonctions de scrutateurs. Madame Marie-Christine GROCQ est désignée comme secrétaire de la séance.

Le Cabinet S & W, Commissaires aux Comptes, a été régulièrement convoqué.

Assistent également à la réunion, après avoir signé le registre de présence les membres du Comité d'Entreprise.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée Générale la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires, présents ou représentés, forment plus de la majorité du capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des Actionnaires :

- Les copies des lettres de convocation avec les avis de réception.
- Un exemplaire des statuts de la société.
- La feuille de présence.
- Les procurations données par les actionnaires représentés.

///
JL
RL

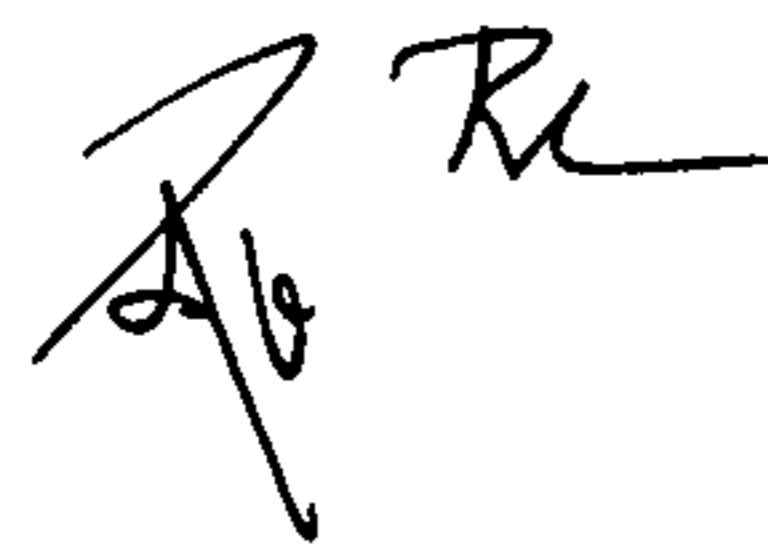
Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'Actif et du Passif de la société arrêté au 31.12.92.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes).
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Les rapports du Commissaire aux Comptes.
- Le texte du projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'Exercice clos le 31.12.92.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24.07.1966.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'Exercice.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.
- Affectation des résultats de l'Exercice.
- Information de la démission de Monsieur Michel GUTEN de ses fonctions d'Administrateur et de Président Directeur Général.
- Soumission pour ratification par l'Assemblée Générale de la nomination de Monsieur Franco COLOGNI en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre HAQUET.
- Questions diverses.

111
Handwritten signature and initials, possibly 'Abe' and 'Rk'.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte. Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve, sur l'Exercice clos le 31.12.92. tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet Exercice, se soldant par un bénéfice de 3.231.948 Frs.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le bureau de l'Assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 101 de la Loi sur les sociétés commerciales, le quorum atteint par l'Assemblée est le plus du quart des actions ayant droit de vote.

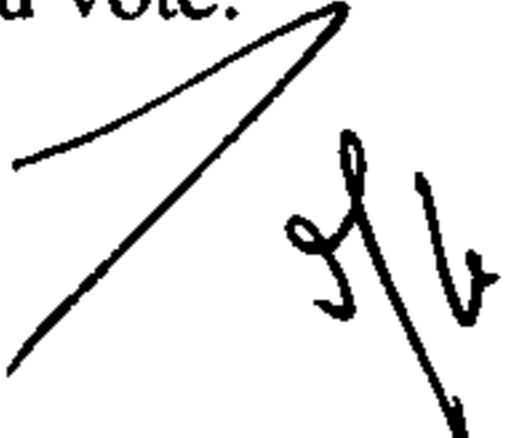
L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'approbation de ces conventions.

Le Président met alors aux voix la résolution suivante :

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée Générale approuve successivement dans les conditions de l'article 103 de ladite loi, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote.

///  R

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Actionnaires ratifie la nomination de Monsieur Franco COLOGNI en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre HAQUET, dont la démission a été constatée lors du Conseil d'Administration du 7 juin 1993. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Franco COLOGNI remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est témoignée et accepte les fonctions qui lui sont confiées. Il certifie qu'il n'est frappé d'aucune interdiction de les exercer.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des Actionnaires est informée de la démission de Monsieur Michel GUTEN de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président Directeur Général, constatée lors du Conseil d'Administration du 7 juin 1993.

Une délégation de pouvoir a été donnée à Monsieur Jean-Marie GUENOT depuis le 7 juin 1993 et le Conseil d'Administration convoqué ce jour se prononcera sur la nomination du nouveau Président. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale des actionnaires constate un bénéfice net de 3.231.948 Frs. L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'Exercice :


. Report à nouveau 3.231.948 Frs.

Les fonds propres se présenteraient en conséquence après affectation du résultat 1992 en Report à nouveau de la façon suivante :

.Capital47.000.000 Frs
 .Prime de fusion 2.198.000 Frs
 .Réserve légale 4.700.000 Frs
 .Report à nouveau37.541.362 Frs

TOTAL91.439.362 Frs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

///  RL


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.

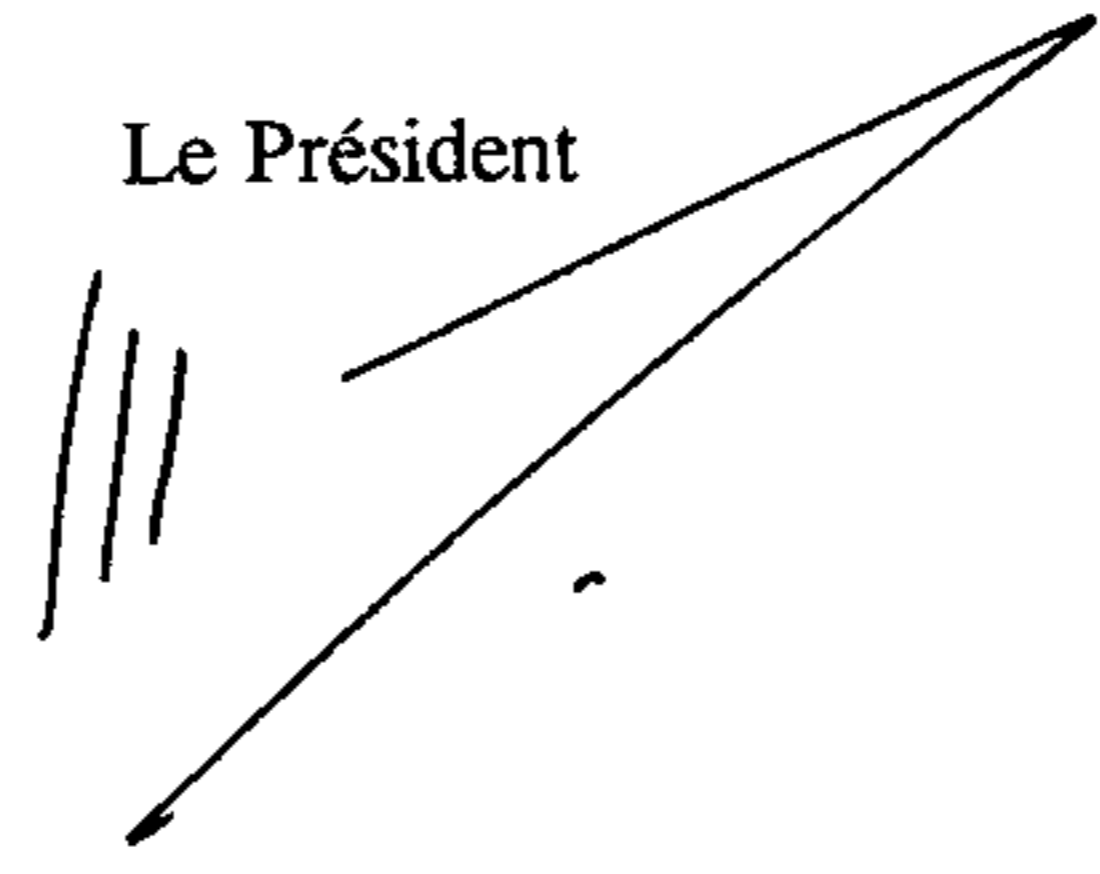
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président, deux scrutateurs et le Secrétaire.

Les scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire


R. Lep



C.A.J.S. Res Couu B 334429 834

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 JUIN 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE, le 29 juin 1993, à 15 h 00, les Administrateurs de la Société Anonyme C.A.J.S., dont le siège social est 13, rue de la Paix - 75002 PARIS, se sont réunis au siège social sur convocation régulière faite par Monsieur Jean-Marie GUENOT, Administrateur.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

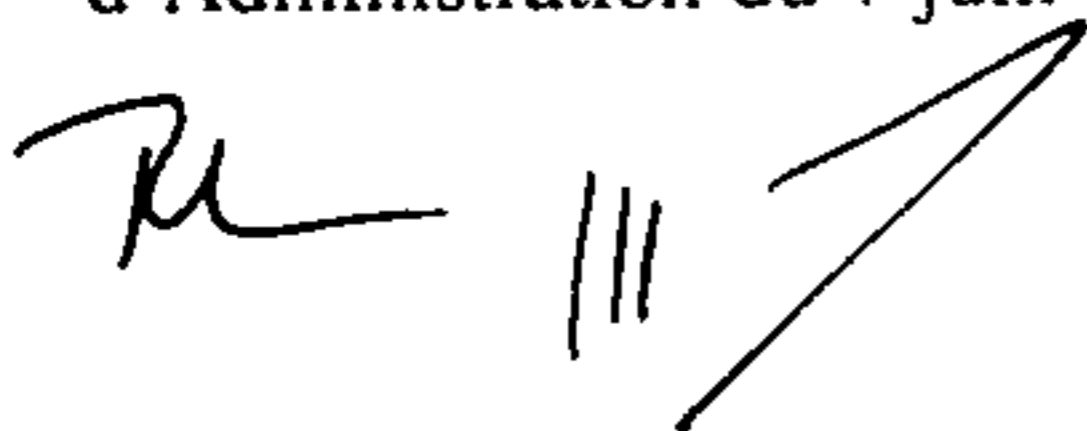
- Monsieur Franco COLOGNI
Administrateur
- Monsieur Michel GUTENMACHER
Représentant la Société CARTIER S.A.
13, rue de la Paix - 75002 PARIS
Administrateur
- Monsieur Jean-Marie GUENOT
Administrateur
- Madame Micheline KANOUI
Administrateur
- Monsieur Richard LEPEU
Administrateur

Assistent également à la réunion, après avoir signé le registre de présence :

- Monsieur Gérard FLORES
Délégué du Comité d'Entreprise
- Monsieur William ROBIC

Le Cabinet S & W a été régulièrement convoqué.

Monsieur Jean-Marie GUENOT préside la séance sur délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 7 juin 1993.

Handwritten signature and initials, including a stylized 'R' and three vertical lines.

Monsieur Jean-Marie GUENOT constate que le Conseil d'Administration réunit la moitié des Administrateurs et qu'il peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marie GUENOT ouvre la séance et après avoir fait émarger le registre de présence, rappelle l'ordre du jour :

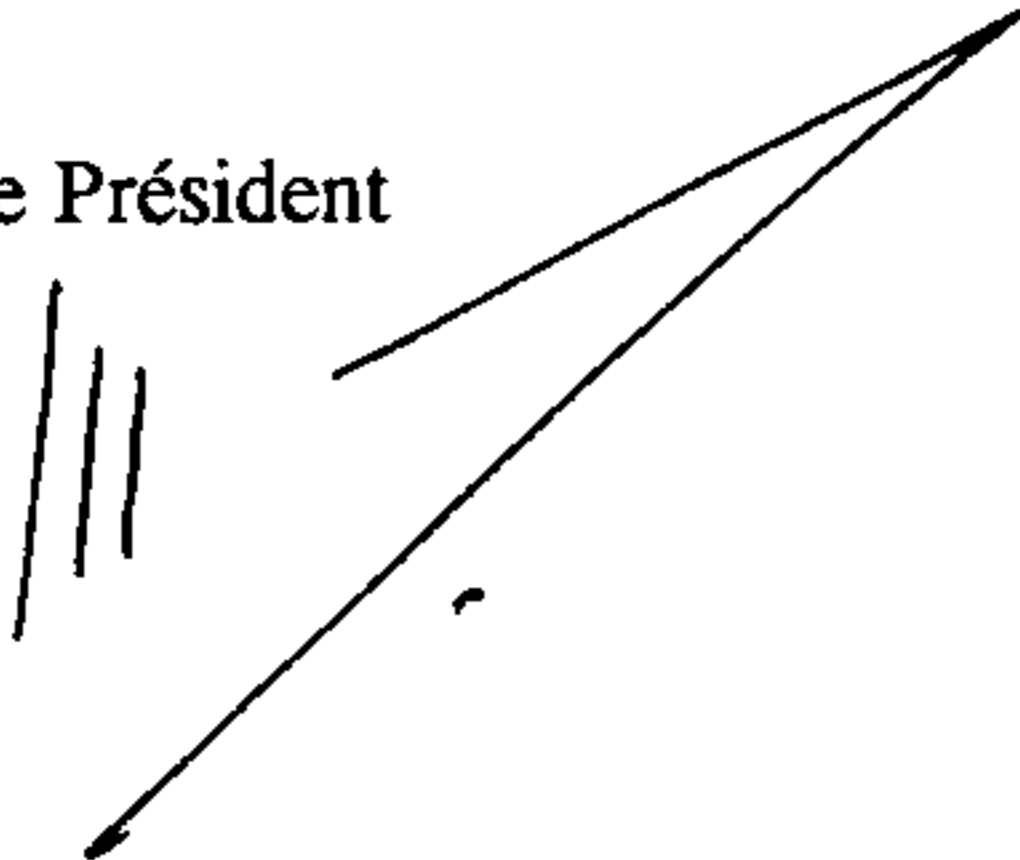
- Nomination du nouveau Président Directeur Général.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Franco COLOGNI Président Directeur Général. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit .

Le Président

A stylized signature consisting of three vertical lines on the left and a long diagonal line extending from the top right towards the bottom left.

Un Administrateur

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'R. Lep', with a horizontal line underneath.